

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION N° DEL100-17**

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 5 décembre 2017, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,  
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,  
P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, C.SERGENT, P.  
VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Gisèle Le Cloarec, en date du 11 décembre 2017)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Habib El Gares, en date du 11 décembre 2017)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 7 décembre 2017)  
M. DUSSEY Andy (Pouvoir à Pierre Verri, en date du 11 décembre 2017)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 10 décembre 2017)  
M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège (Pouvoir à Alberte Bonnini-dessarts, en date du 11 décembre 2017)

**Absents excusés :**

M. Stéphane DUBOIS  
M<sup>me</sup> Gisèle GONZALEZ

M. PAUL BERTHOLLET A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au  
comité social du personnel de la ville de Gières.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 21 900 € au comité social du personnel,
- de dire que les crédits seront inscrits sur le budget 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 11 décembre 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.